

EXTRAIT DE LA DELIBERATION  
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 19 JANVIER 19 5 9

OBJET:  
CASINO MUNICIPAL :  
Impressions d'affiches

59015

Le dix neuf Janvier mil neuf cent cinquante neuf  
à seize heures,

MM. PERAUD Pierre - BICHON Roger - DUMONT René  
composant la délégation Spéciale de la Ville de ROYAN se  
sont réunis pour examiner différentes questions concernant  
la gestion Municipale .

•  
•

La Délégation Spéciale de la Ville de ROYAN,  
Considérant que la Société des Casinos a fait  
effectuer dans la nuit du 21 au 22 Octobre 1958 la pose  
de nombreuses affiches mettant en cause la Ville de ROYAN,

Considérant que la Municipalité a estimé devoir  
effectuer une mise au point à la suite du Jugement rendu  
par le Tribunal Administratif de Bordeaux, et a fait procéder  
à l'impression d'affiches intitulées : LA VILLE DE ROYAN  
REPEND "

Vu la lettre de M.le Receveur Municipal en date  
du 7 Janvier 1959

DECIDE ,

- qu'il y a lieu d'effectuer le règlement des frais occasionnés par cette impression
- de mandater à M. BOTTON Imprimeur, rue René CAILLE a ROYAN, C.C.P. BORDEAUX 366-55, la somme de 86.500 francs représentant les frais d'impression d'affiches double dolehhier ( quatre vingt six mille cinq cents francs).
- que la dépense sera mandatée Ch. XXXV -Art.13du B.S. 1958

./....

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour,  
mois et an que dessus,

Ont signé au registre MM. Les membres de la  
Délégation Spéciale,

Pour extrait conforme au Registre,

Le Président  
de la Délégation Spéciale

signé: P. PERAUD

Approuvé  
ROCHEFORT S/MER le 6 Février 1959  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan le 9 février 1959  
Pr le Président  
de la Délégation Spéciale  
LE DELEGUE,



H. DUMONT